

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** Fly Trap

**Type(s) de produit:** TP19 - Répulsifs et appâts

**Numéro de l'autorisation:** 10/22/L-000

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** LU-0027855-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	2
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	2
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	3
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	4
3. Mentions de danger et conseils de prudence	4
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	7
5.1. Consignes d'utilisation	7
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
6. Autres informations	8

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

Fly Trap  
DCM Fly Trap  
Fly bait  
Fliegenfalle  
Fliegenköder  
Barrière Insect Green Fly Trap  
Easy Fly Trap  
Multicatch Fly Trap  
Fly-Free Trap  
Fly Bye Bye  
Deco Vliegenva  
Deco Piège à mouches  
Vliegenva  
Piège à mouches  
Lokstof Flybottle refill  
Attractif Flybottle refill  
Fly bottle compleet  
Fly bottle complet  
Fly bottle lokstof  
Fly bottle attractif  
Terrace Flytrap groot  
Terrace Flytrap big  
Terrace Flytrap klein  
Terrace Flytrap small  
Flytrap groot  
Flytrap grand  
Flytrap klein  
Flytrap petit  
Vliegenzak  
Poche-piège à mouches  
Fly Giant

**1.2. Titulaire de l'autorisation**

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	Denka REGISTRATIONS bv
	Adresse	Gildeweg 37a 3771NB Barneveld Pays-Bas
<b>Numéro de l'autorisation</b>	10/22/L-000	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	LU-0027855-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	28/01/2022	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	03/12/2031	

**1.3. Fabricant(s) des produits biocides**

<b>Nom du fabricant</b>	Pelsis Belgium NV
<b>Adresse du fabricant</b>	Industrieweg 15 2880 Bornem Belgique
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Industrieweg 15 2880 Bornem Belgique
<b>Nom du fabricant</b>	Denka International B.V.
<b>Adresse du fabricant</b>	Gildeweg 37 3771 NB Barneveld Pays-Bas
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Hanzeweg 1 3771 NG Barneveld Pays-Bas

<b>Nom du fabricant</b>	Agrisense Industrial Monitoring
<b>Adresse du fabricant</b>	Unit 1-4 Treforest Industrial Estate, Taffs Mead Road CF37 5SU Pontypridd Royaume-Uni
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Unit 1-4 Treforest Industrial Estate, Taffs Mead Road CF37 5SU Pontypridd Royaume-Uni

#### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	2328 - Œufs en poudre
<b>Nom du fabricant</b>	Schaffelaarbos B.V.
<b>Adresse du fabricant</b>	Industrieweg 20 3771 MD Barneveld Pays-Bas
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Industrieweg 20 3771 MD Barneveld Pays-Bas

<b>Substance active</b>	2329 - Saccharomyces cerevisiae (levure)
<b>Nom du fabricant</b>	Algist Bruggeman
<b>Adresse du fabricant</b>	Langerbruggekaai 37 9000 Gent Belgique
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Langerbruggekaai 37 9000 Gent Belgique

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Œufs en poudre		Substance active			59,8
Saccharomyces cerevisiae (levure)		Substance active	68876-77-7		25

## 2.2. Type de formulation

WP - Poudre mouillable

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Conseils de prudence

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Attractif pour mouches (professionnel et non professionnel)

Type de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Attractif.  
Le produit est utilisé pour attirer les mouches nuisibles à l'extérieur ainsi qu'à l'intérieur dans des écuries bien ventilées.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

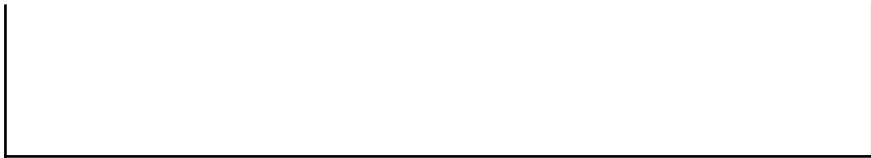
Nom scientifique: *Calliphora vicina*  
Nom commun: mouche bleue  
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: *Musca domestica*  
Nom commun: Mouches domestiques  
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: *Lucilia sericata*  
Nom commun: mouche verte  
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

<b>Méthode(s) d'application</b>	<p>Intérieur</p> <p>Extérieur</p> <p>A l'extérieur dans le jardin, autour des stabulations des animaux, autour des tas de compost, autour des décharges, autour des écuries,...</p> <p>A l'intérieur dans des écuries bien aérées.</p>
	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée:</p> <p>A utiliser avec un piège adapté.</p>
<b>Taux et fréquences d'application</b>	<p>Taux d'application: Pour 30 g d'attractif, ajoutez 900 ml d'eau. Pour 50 g d'attractif, ajoutez 1500 ml d'eau.</p> <p>Dilution (%): /</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Le produit commence à attirer les mouches 2 à 5 heures après la pose du piège et reste actif pendant 4 semaines ou jusqu'à ce que le piège soit saturé de mouches mortes. Dans le cas où plusieurs pièges sont nécessaires, assurez-vous qu'une distance minimale de 2 mètres est laissée entre 2 pièges.</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	<p>Professionnel</p> <p>Grand public (non professionnel)</p>
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	<p><b>30 g ou 50 g d'appâts conditionnés en sachets hydrosolubles conditionnés en:</b></p> <p>.</p> <p>-Pièges pré-appâtés (sac plastique jetable ou bouteille plastique réutilisable contenant 1x30 g ou 1x50 g d'appât).</p> <p>Les pièges pré-appâtés peuvent être vendus séparément ou emballés dans une boîte en carton avec les quantités suivantes : 1, 2, 4, 5, 6, 8, 10, 12, 14, 15, 16, 18, 20, 24, 25, 30, 36, 40, 42, 48, 50, 60, 96 ou 100 pièges/boîte.</p> <p>Le sac en plastique jetable est composé d'une combinaison de polypropylène orienté (OPP) et de polypropylène coulé (CPP) avec une fermeture en PP. La bouteille est en PET avec un bouchon en PP.</p> <p><u>- Des emballages de recharge contenant:</u></p> <p>30 g (1x30 g)</p> <p>50 g (1x50 g)</p> <p>60 g (2x30 g)</p> <p>90 g (3x30 g)</p> <p>100 g (2x50 g)</p> <p>150 g (5x30 g ou 3x50 g)</p> <p>300 g (10x30 g ou 6x50 g)</p> <p>600 g (20x30 g ou 12x50 g)</p> <p>1.2 kg (40x30 g ou 24x50 g)</p> <p>2.4 kg (80x30 g ou 48x50 g)</p> <p>4.8 kg (160x30 g ou 96x50 g)</p> <p>Emballé dans des boîtes en carton ou des seaux (HD)PE ou PP.</p>



#### **4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques**

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### **4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques**

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### **4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### **4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### **4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Voir les instructions générales d'utilisation.



## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Consignes d'utilisation

#### **Sacs jetables pré-appâtés:**

1. a) Coupez le plastique sur le dessus du capuchon sur la ligne pointillée  
b) Tirez le capuchon ouvert et attachez une ficelle
2. a) Ajoutez de l'eau jusqu'à la ligne de remplissage indiquée sur le sac (Assurez-vous que le piège ne se dessèche pas)  
b) Accrochez le piège à l'extérieur, aux endroits où les mouches sont un problème
3. a) Lorsque le sac est plein, fermez le bouchon  
b) Jetez le piège à la poubelle.

#### **Bouteille réutilisable pré-appâtée et emballage de recharge:**

1. Tirez le capuchon pour ouvrir le piège.
2. Ajoutez de l'eau jusqu'à la ligne de remplissage indiquée (assurez-vous que le piège ne se dessèche pas) et suspendez le piège à l'extérieur là où les mouches posent problème.
3. Lorsque le piège est plein, fermez le bouchon. Ouvrez le bouchon et videz le contenu dans le bac. Le piège peut être réutilisé avec un nouveau sachet disponible séparément.

#### **Placement des pièges**

1. Les conditions météorologiques ont une influence sur l'activité des mouches et l'efficacité des pièges. Par temps chaud, placez les pièges dans les arbres et les buissons. À des températures plus fraîches, les mouches seront plus actives dans les zones plus chaudes, les pièges doivent donc être suspendus au soleil. L'activité des mouches diminue ou s'arrête lorsque les températures descendent en dessous de 15°C. Assurez-vous que le piège ne sèche pas.
2. Placez les pièges à l'extérieur, dans les zones où les mouches sont un problème ou autour des granges où il y a un certain mouvement d'air. Évitez les zones exposées aux vents forts.
3. Accrochez les pièges à divers endroits et hauteurs pour déterminer le placement le plus efficace. Les pièges deviendront actifs après 2 à 5 heures.

Dans le cas où plusieurs pièges sont nécessaires, assurez-vous qu'une distance minimale de 2 mètres est laissée entre 2 pièges

Les pièges peuvent également être utilisés dans des écuries bien ventilées.

L'effet résiduel dépend des conditions météorologiques qui peuvent influencer l'activité des mouches.

L'appât est plus efficace lorsque les températures quotidiennes sont supérieures à 15°C lorsque les mouches sont les plus actives.

Selon la météo, c'est généralement entre avril et octobre. Une fois que le piège est plein de mouches mortes, le piège ou l'attractif peut être remplacé ou retiré.

Se conformer aux instructions d'utilisation.

### 5.2. Mesures de gestion des risques

/

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON (Tél.: 8002-5500) ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON (Tél.: 8002-5500) ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau avec de l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON (Tél.: 8002-5500) ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON (Tél.: 8002-5500) ou un médecin.

Si un avis médical est nécessaire, ayez à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.

### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Le produit et son emballage peuvent être jetés avec les ordures ménagères générales ou selon les exigences locales. La bouteille et la boîte en carton, si présente, peuvent être recyclées.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stocker à l'intérieur dans un endroit sec et sombre à l'abri de la lumière directe du soleil.  
Ne pas stocker à des températures supérieures à 40°C. Stocker à température ambiante.  
Gardez l'emballage fermé.  
Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.  
Tenir hors de portée des enfants et des animaux/animaux de compagnie non ciblés.

Durée de conservation : 36 mois

## 6. Autres informations

/